

CANADA.  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Serge Jetté pour être tenue à l'hôtel de ville de La Minerve, lundi le 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2009, à 16:00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2009**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Appel d'offres public pour le financement du règlement d'emprunt numéro 509 (529) pour l'approvisionnement en eau potable et le règlement numéro 531 pour l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement quatre saisons pour le Service de la voirie
5. Règlement d'emprunt numéro 509 (529) pour l'approvisionnement en eau potable et le règlement d'emprunt numéro 531 pour l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement quatre saisons pour le Service de la voirie
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin, les conseillers messieurs, Rémi Charrette et Pierre Chevigny et Jacques Bissonnette formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**2009.07.229**  
**(1.)**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance extraordinaire du 13 juillet 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE.

**2009.07.230**  
**(2.)**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2009.07.231**  
**(3.)**

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

ADOPTÉE

**2009.07.232**  
**(4.)**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 509 (529) POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 531 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET D'UN ÉQUIPEMENT QUATRE SAISONS POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Minerve accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Labelle-Nominingue pour son emprunt au montant de 994 400 \$ par billets en vertu des règlements numéros 529 et 531, au prix de 100.00 échéant en série cinq (5) ans comme suit:

CAPITAL	INTÉRÊTS	DATE
75 000 \$	3.94%	21 juillet 2010
78 300 \$	3.94%	21 juillet 2011
81 900 \$	3.94%	21 juillet 2012
85 600 \$	3.94%	21 juillet 2013
673 600 \$	3.94%	21 juillet 2014

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à la séance du 13 juillet 2009.

ADOPTÉE

**2009.07.233**  
**(5.)**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 509 (529) POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 531 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET D'UN ÉQUIPEMENT QUATRE SAISONS POUR**

## **LE SERVICE DE LA VOIRIE**

Attendu que la Municipalité de La Minerve se propose d'emprunter par billets un montant total de 994 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

Règlement numéro 509(529)	794 400 \$
Règlement numéro 531	200 000 \$

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

Attendu qu'à ses fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ;

Que les billets seront datés du 21 juillet 2009 ;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2010	75 000 \$	
2011	78 300 \$	
2012	81 900 \$	
2013	85 600 \$	
2014	89 500 \$	(673 600 \$)
2014	584 100 \$	(à renouveler)

Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 21 juillet 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 509 (529) et 531, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée à la séance du 13 juillet 2009.

ADOPTÉE.

(6.)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2009.07.234**  
**(7.)**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu que la séance extraordinaire du 13 juillet 2009 soit levée.

ADOPTÉE

Le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Serge Jetté

André Séguin

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.